

Assemblée générale de l'AMIG 2024

du 17 mars 2025

à la Maison de l'Enfance et de l'Adolescence

Début : 19h35

Fin : 21h20

Ordre du jour :

1. *Election d'un scrutateur et méthode de vote*
 2. Approbation :
 - a) *de l'ordre du jour*
 - b) *du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21.03.2024*
 - c) *du rapport d'activités du Comité*
 3. Comptes :
 - a) *présentation des comptes et lecture du rapport des vérificateurs des comptes*
 - b) *décharge au Comité*
 - c) *approbation des comptes*
 4. Elections :
 - a) *de la co-Présidence pour 2025*
 - b) *des membres du Comité pour 2025*
 - c) *des vérificateurs des comptes pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025*
 5. Gestion de l'année à venir :
 - a) *présentation du projet de cahier de revendications et vote*
 - b) *fixation des cotisations annuelles des membres*
 - c) *approbation du budget pour 2025*
 6. *Divers.*
-

Mesdames Céline Dehavay et Chloé Frund, coprésidentes de l'AMIG, dirigent cette assemblée générale ordinaire. Elles remercient les personnes pour leur présence. Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir Monsieur Christian Van Delden, notre représentant au Conseil d'Administration et Monsieur Christian Bruchez, avocat de l'AMIG.

Les coprésidentes rappellent que seuls les membres actifs peuvent voter.

00. Proposition de modification d'ordre du jour

Il est demandé d'aborder la question d'une meilleure accessibilité des diplômés suisses à des postes de formation. Ce point sera traité dans les divers.

01. Election des scrutateurs et méthode de vote

Marianne Latrille accepte de fonctionner comme scrutatrice, à l'unanimité (16 oui).

02. Approbation

a) de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (16 oui).

b) du procès-verbal de l'AG ordinaire du 21 mars 2024

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque, à l'unanimité (16 oui).

c) du rapport d'activités du Comité : (commissions dans lesquelles l'AMIG siège) Institutionnel

- Commission paritaire des HUG (1x/2mois) :
 - révision du RSM,
 - respect des 40h CDC avec titre,
 - projet ALTER (mise en conformité LTr),
 - projet ePOP,
 - abolition du lissage entre tournus,

- prise en charge des frais de formations post-grade obligatoires selon l'ISFM,
- rémunération correcte des piquets,
- situations spécifiques de différents services
- Groupe de travail projet 40+5 (ASMAC 42+4)
- Rencontre avec la future Directrice Médicale (2x)
- Conseil Médical d'Établissement (1x/mois)
- Groupe médecine genre et équité (1x/2 mois)
- Commission Santé, Sécurité au travail (1x/mois)

Cantonal

- Clause du besoin : poursuite des échanges avec l'OCS :
 - commission quadripartite
 - participation aux séances techniques
- Rencontres avec Monsieur Maudet (2x)
- Séance syndicats et représentants du personnel de la santé avec M. Maudet (1x/6 mois)
- Rencontre avec l'OCIRT (1x)
- Séances du comité de l'AMGe (en tant qu'invité) (1x/mois)

Fédéral

- ASMAC : comité central (2x/an), rencontre présidents/juristes de section (1x)
- FMH : chambre médicale (2x/an), assemblée des délégués (1x/3 mois)

Défense des membres

- Nous constatons une augmentation des cas ces 3 dernières années.
- Thèmes principaux des demandes : clause du besoin, piquets, HS/HTS, congé maternité, non-conformité des horaires de travail, sous-effectifs, hiérarchie problématique
- Plusieurs accompagnements individualisés,
- Un cas juridique avec gain de cause et paiement des HS des 5 dernières années.

Communication

- Community manager (Instagram, LinkedIn, Facebook): Aliona Siniukovich
- Newsletters, site internet
- Partenariat AMIG-AEMG : soutien au projet MAE, parrainage de projets
- Participation à l'accueil des nouveaux collaborateurs HUG (1x/mois)
- Presse : interview RTS (Temps Présent – « Médecins assistants, la grande désillusion »), TdG : plusieurs discussions informelles.

Facultaire

- Commission de l'égalité (1x/3 mois)

Divers

- Café de l'Égalité du 08 mars 2024 : invité à la Table Ronde et parrainage
- Projet REFORMER : élection d'un représentant ASMAC (cheffe de clinique au CHUV qui siège au comité de l'ASMAV) au comité directeur de l'association REFORMER, présidée par M. Maudet.

Au vote : Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité (16 oui).

03. Comptes 2024 et rapport des vérificateurs des comptesa) Bilan et comptes du 01.01.2024 au 31.12.2024**Compte d'exploitation du 01.01.2024 au 31.12.2024**

Produits		Charges	
Cotisations membres	59'640.00	Charges (avocat, secrétaire, CM)	57'061.40
Produits financiers	224.85	Charges financières	1'791.67
Produits des titres	9'517.75	Charges administratives	15'210.30
Remboursement frais studio	5'819.60	Site WEB et informatique	1'184.37
Remboursement ICC	1'878.20	Communication	3'978.05
Perte d'exercice	2'145.39		
Total	79'225.79	Total	79'225.79

A relever :

- Nous constatons une stagnation du nombre de nos membres, malgré nos efforts dans la communication avec l'engagement d'une community manager.
- Nous avons investi dans différents objets de communication : roll up, tours de cou avec clé USB, pochettes à stylo.
- L'augmentation des cas a engrangé une augmentation des frais d'avocat.
- En 2024, les associations n'ont pas eu besoin de notre soutien financier pour leurs projets.
- Nous avons enfin reçu le remboursement des frais engagés pour le studio repris par les HUG.
- Nous terminons cet exercice avec une perte qui a été bien amortie par le rendement de nos titres.
- Nous bénéficions d'un coussin financier confortable que nous faisons fructifier et que nous pourrions utiliser en cas de besoin.

Bilan au 31.12.2024

Actifs		Passifs	
Liquidités	173'315.80	Fonds étrangers	
		Charges à payer	9'504.67
Fonds de placement		Fonds propres	
Titres	412'351.50	Capital	576'162.63
Total	585'667.30	Total	585'667.30

Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs aux comptes Claude Dehavay et Christophe Fehlmann, externes au comité, ont procédé à la vérification des comptes 2024. Ils recommandent de les approuver et proposent de donner décharge au Comité.

Merci aux vérificateurs, ainsi qu'à notre comptable et secrétaire, Nathalie Pozzi.

b) **Décharge au comité**Composition du comité sortant :

- **Co-Présidentes :** Céline Dehavay
Chloé Frund
- **Membres :** Bastien Barcellini
Romain Bonnet
Aileen Chen
André Juillerat
Marianne Latrille
Arnaud Peytremann
Antonio Tumminello

Au vote :

Décharge est donnée au comité sortant pour son activité durant l'année écoulée et ce à l'unanimité (8 oui et 9 abstentions des membres du Comité ; les membres du Comité Exécutif n'ayant pas le droit de vote pour les décisions portant sur l'approbation des comptes annuels et la décharge).

c) **Approbation des comptes 2024**

Les comptes 2024 avec une perte de CHF 2'145.39 sont approuvés à l'unanimité (7 oui et 1 abstention plus les 9 abstentions des membres du Comité).

04. Électionsa) **Élection à la coprésidence pour 2025**

Nos co-présidente Céline Dehavay (au comité depuis 2020, co-présidente depuis novembre 2021) et présidente Chloé Frund (au comité depuis 2018, co-présidente depuis novembre 2022) ne poursuivent pas leur mandat de co-présidence mais restent au comité. Elles sont très contentes d'avoir assumé ensemble cette coprésidence et espèrent avoir été à la hauteur de nos attentes. Elles sont chaleureusement applaudies.

André Juillerat (au comité depuis 2018) Bastien Barcellini (au comité depuis 2022) se présentent pour une co-présidence.

André Juillerat est chef de clinique en médecine interne générale. Au sein de l'AMIG il gère notre site internet et siège au conseil de l'AMGE et à la commission de formation post graduée de médecine générale. Compte tenu de l'organisation du comité et la répartition des tâches, il considère la présidence surtout comme un rôle de porte-parole de notre association avec un rôle de représentation. Ses objectifs sont d'augmenter le nombre de membres actifs (pour rappel avec la cotisation à l'AMIG, les frais d'avocat sont pris en charge) et de trouver au sein de chaque service un représentant pour faire entendre leur voix.

Bastien Barcellini est médecin depuis 7 ans et interne en gynécologie-obstétrique. Il siège dans la commission quadripartite, très active en lien avec la clause du besoin. Il est également remplaçant au sein du Conseil Médical d'Etablissement. Il souhaite augmenter la collaboration entre la médecine de ville et la médecine HUG ; nous devons nous serrer les coudes, car un énorme pourcentage de médecins finit par s'installer dans le privé. Il promeut également les actions communes pour une meilleure formation et de bonnes conditions de travail ; nous devons être au mieux pour les patients.

Les coprésidentes sortantes passent le relais avec une énorme sérénité et beaucoup d'enthousiasme.

Au vote :

A l'unanimité (16 oui, 1 abstention) André Juillerat et Bastien Barcellini sont tour à tour élus à la coprésidence de l'AMIG.

Si une personne est intéressée, il est toujours possible d'assister à une séance de comité.

b) **Election des membres du Comité pour 2025**

Selon nos statuts, jusqu'à 12 personnes peuvent faire partie du comité, co-présidentes incluses. Pour rappel un membre de l'AEMG est membre d'office.

Se représentent :

Romain Bonnet	au comité depuis 2024
Aileen Chen	au comité depuis 2017
Céline Dehavay	au comité depuis 2020
Chloé Frund	au comité depuis 2018
Marianne Latrille	au comité depuis 2023
Arnaud Peytremann	au comité depuis 2022
Antonio Tumminello	au comité depuis 2021

Au vote :

A l'unanimité (17 oui) l'assemblée accepte de procéder à une élection en bloc. L'Assemblée générale accepte à l'unanimité les membres proposés (17 oui).

Composition du nouveau comité :

● Coprésidents:	Bastien Barcellini	MI gynécologie-obstétrique
	André Juillerat	CDC médecine interne
● Membres:	Romain Bonnet	CDC médecine interne
	Aileen Chen	CDC anesthésie
	Céline Dehavay	CDC en pédiatrie
	Chloé Frund	CDC gynécologie-obstétrique
	Marianne Latrille	MI oncologie
	Arnaud Peytremann	CDC médecine interne
	Antonio Tumminello	CDC psychiatrie

Maître Bruchez, avocat de l'AMIG, et Nathalie Pozzi, secrétaire-comptable de l'AMIG, participent également aux comités de l'AMIG, de même que notre community manager Aliona Siniukovitch.

c) **Élection des vérificateurs des comptes pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025**

Monsieur Claude Dehavay est d'accord de poursuivre son mandat.

Monsieur Christophe Fehlmann cède sa place à Madame Kim Lauper, ancienne membre du comité de l'AMIG.

Au vote :

Les deux vérificateurs sont élus à l'unanimité (17 oui).

05 **Gestion de l'année à venir**a) **Présentation du projet de cahier de revendications et vote**

Chloé Frund détaille le projet de cahier de revendications qui est soumis au vote ce soir. Ce cahier suscite de nombreuses questions et des discussions fournies.

Formation : La formation obligatoire ne peut pas être à la charge des employés. L'AMIG a sollicité un avis de droit afin de faire valoir le respect des règlements de l'ISFM. Les cinq heures de formation ne doivent pas être effectuées sur notre temps libre.

Horaires de travail : la diminution de la bureaucratie est un vaste sujet. Il ne s'agit pas simplement d'augmenter les postes administratifs, il faut diminuer les charges administratives. Selon la loi, la communication des horaires de travail doit se faire « 2 semaines à l'avance en principe ».

Une « réserve » où les personnes sont appelables est un piquet et doit par conséquent être rémunéré, même si on n'est pas appelé. En cas d'intervention, l'indemnisation doit se faire dès la 1^{ère} minute (nous n'offrons pas les 20 premières minutes contrairement à ce qu'indique encore à tort l'intranet). Chaque intervention doit être comptabilisée même si ce n'est que par téléphone, ou en déplacement ; toute minute travaillée doit être payée, quel que soit le lieu.

- Un point sera ajouté au cahier de revendication « revue des systèmes de piquet qui doivent être des gardes ».

Le résumé de toutes ces informations se trouve dans le mémo d'application de la loi sur le travail du SECO, mais en clair la loi fédérale doit être appliquée.

Actuellement il y a encore beaucoup d'erreurs dues à la bonne foi, car peu de personnes sont réellement formées à la loi.

Notre règlement est différent de celui des autres soignants, nous ne sommes pas des fonctionnaires. Nous avons proposé une CCT mais nous avons été bloqués, sans parler des changements à la DRH. Actuellement il y a un projet de révision du RSM et nous comptons y intégrer des éléments de notre proposition de CCT. Nous allons essayer d'obtenir un maximum. Malheureusement notre corps de métier se défend très mal : tout est caché, on ne se plaint pas. Il y a un gros décalage avec les autres soignants, nous devons oser prendre la parole.

L'AMIG a besoin de votre retour et de forces vives. Avec des retours chiffrés il nous sera possible d'aller de l'avant. Nous ferons tout pour garantir l'anonymat ; le mieux étant des interventions par les délégués des services. Il est vrai qu'une personne physique contre les HUG cela fait peur, mais si un groupe d'internes ou de CDC devient le porte-parole, nous sommes plus forts. L'AMIG peut servir à définir les modalités.

Respect de la loi sur le travail :

- un point sera ajouté : « respect de la LTr lors de grossesse et d'allaitement »

Au vote :

Le cahier de revendications modifié est approuvé à l'unanimité par 17 oui.

De chaleureux remerciements sont adressés au groupe de travail.

b) **Fixation des cotisations annuelles des membres**

Les cotisations actuelles se montent à Sfr 70.- plus Sfr 130.- pour la cotisation de l'ASMAC, soit un total annuel de Sfr 200.- par membre AMIG.

Le Comité propose d'augmenter la cotisation actuelle et de nous aligner sur celle du canton de Vaud, soit Sfr 90.- par membre actif et Sfr 50.- pour les membres passifs (sans droit de vote et étendus à toute personne) ; à relever que les cotisations n'ont pas bougé depuis plus de 15 ans.

La cotisation est gratuite pour les membres de l'AEMG, tant qu'ils sont étudiants. Néanmoins ils doivent faire une demande officielle ; cela leur permet d'être couvert au niveau juridique si besoin.

Il est possible de demander à l'ASMAC une exonération de cotisation (partielle ou complète) en cas de situation difficile.

Au vote :

La cotisation de membre actif passe à Sfr 90.- (soit Sfr 220.- en incluant la cotisation ASMAC) et la cotisation de membre passif passe à Sfr 50.- (soit Sfr 160.-) à l'unanimité (17 oui). Elles seront applicables dès le 1^{er} janvier 2026.

c) Budget 2025

	Budget 2025	Comptes 2024	Comptes 2023	Comptes 2022
RECETTES	60 000.00	59 640.00	59 666.25	56 895.00
Cotisations membres	(à 70 frs)	(à 70 frs)	(à 70 frs)	(à 70 frs)
Produits financiers	0,00	224.85	647.90	459.70
Produits des titres	0.00	9 517.75	9'370.00	0.00
Rbt frais studio	0.00	5 819.60	0.00	0.00
Rbt impôts	0.00	1 878.20	0.00	0.00
Total Recettes	60 000.00	77 080.40	69 684.15	57 354.70
DEPENSES				
Avocats	45 00.00	44 397.35	23 381.70	53 979.20
Secrétaire	8 000.00	8 102.00	9 346.00	7 561.00
Community Manager	4 600.00	4 562.05	0.00	0.00
Fonctionnement	17 500.00	15 210.30	18 706.60	13 253.95
Projets et Dons	4 500.00	0.0	4 273.00	20 000.00
Charges financières	2 000.00	1 791.67	1 723.84	1 708.64
Impôts	2 600.00	0.00	3 895.45	6 653.05
Communication	6 000.00	3 978.05	0.00	2 124.75
Evénements particuliers	3 500.00	0.00	1 612.70	2 670.34
Site web et informatique	2 000.00	1 184.37	1 743.45	1 652.80
Pertes des titres	0,00	0.00	0.00	67 828.70
Assurances (RC, ménage)	0,00	0.00	247.80	611.30
Total dépenses	95 700.00	79 225.79	64 930.54	178 043.73
Bénéfice/perte	-35 700.00	-2 145.39	4 753.61	-120 689.03

Discussions et explications du budget 2025

Voici les principaux points à relever dans ce budget 2025 :

- Nous prévoyons une hausse du budget communication pour l'achat de nouveaux objets publicitaires (clés USB, lanières, pochettes à stylo) ainsi que le maintien du poste de communication des réseaux sociaux occupé actuellement par Aliona Siniukovitch.
- Nous gardons un chiffre élevé des frais d'avocats pour pouvoir faire face aux demandes de plus en plus nombreuses.
- Nous prévoyons une augmentation des frais de fonctionnement pour faire face à une nette progression de nos participations aux diverses commissions,
- Nous allons continuer à soutenir des projets et nous participerons au café de l'égalité, à la séance d'informations de l'AEMG, au MedGala.
- Ce budget prévoit une perte importante mais elle pourra être épongée par notre fortune et sera contenue avec l'augmentation des cotisations de 2026.
- Nous tablons sur une communication solide en 2025, dont nous devrions ressentir les bénéfices sur le moyen terme. Néanmoins nous surveillerons la situation et si les résultats ne devaient pas être à la hauteur de nos attentes, nous prendrons les décisions qui s'imposent. En attendant nos finances nous permettent d'assumer un tel déficit pour 2025, mais clairement pas durant des années.

Discussion et vote

Nous devons faire attention à nos réserves si nous continuons à diminuer nos avoirs.

Le budget déficitaire est accepté tel que présenté à l'unanimité (15 oui et 1 abstention).

06. Divers, questions et remarques

Au vu de l'heure, le point annoncé en début d'assemblée générale sera traité en bilatérale, directement entre le comité et la personne demandeuse, même si sa question dépasse le cahier des charges de l'AMIG.

Monsieur Christian Van Delden prend la parole :

Il est un des 3 délégués du personnel élus au Conseil d'Administration (CA). C'est sa 3^{ème} et dernière législature. Il siège aussi au bureau du CA qui est le corps le plus élevé des HUG. Le rôle du CA est la surveillance de la Direction des HUG et sert de comité d'audit.

Selon lui, les HUG ne font pas preuve de mauvaise volonté, en tout cas pas au niveau du CA qui n'est malheureusement pas informé de tout. Cependant il est vrai que les règlements ne sont pas toujours appliqués, souvent pour des raisons de méconnaissance. La contrainte du budget pèse également sur les prises de décisions.

Il constate de grosses difficultés de recrutement avec un manque criant de personnel formé sur le marché.

Le CA est à disposition de l'AMIG qui ne doit pas hésiter à lui faire remonter des situations et/ou des services problématiques.

Il indique également que, dans d'autres commissions paritaires, un membre du CA y siège aussi. Monsieur Christian Van Delden nous encourage à demander qu'un membre du CA puisse également siéger au sein de notre commission paritaire. La problématique principale actuelle est le harcèlement tant sexuel que psychologique ; ces pressions ne sont pas acceptables pour le CA. Certes il y a un risque à prendre la parole, celui de perdre sa place de formation en Suisse. Nous devons développer de meilleurs moyens pour faire remonter les informations.

L'anonymat est important, mais pour pouvoir aller de l'avant, via une plainte par ex, l'anonymat disparaît. Il est donc important de trouver une méthode pour taper sur les doigts des personnes au comportement inadéquat, mais il faut donner les moyens au CA qui est une porte d'entrée pour les lanceurs d'alertes.

Nous devons trouver un moyen pour aider la direction sur les dysfonctionnements. Les harceleurs sont connus, mais cela ne remonte pas plus haut ; ce n'est pas admissible. La direction doit pouvoir intervenir pour dénoncer et les empêcher d'agir. La classe politique est surprise mais elle nous soutiendra.

L'AMIG peut être un lanceur d'alertes à la place de personnes physiques. Nous pourrions créer un pool, un regroupement des personnes problématiques à faire remonter.

Projets / idées

Le comité présente ses projets pour 2025 :

- Clause du Besoin :
 - Demande de consultation officielle de l'AMIG pour le projet de loi définitif pour juillet 2025, concernant notamment le facteur de pondération par spécialités
 - Poursuite des séances à l'OCS
- Rencontre des nouvelles DG, DM et DRH pour présentation du cahier de revendications
- Poursuite du projet 40+5 et révision du RSM
- Harcèlement : rencontre avec le Groupe de Protection de la Personnalité
- Participation aux Etats Généraux de la Santé (24.06.2025)
- Communication : affiches percutantes
- Proposition du service de médecine interne pour la Rose de l'Hôpital de l'ASMAC qui une récompense suisse pour l'amélioration des conditions de travail.

Le nouveau coprésident André Juillerat se félicite d'avoir ce soir autant de participants membres et non membres.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale est clôturée à 21h20. Un apéritif est offert aux personnes présentes.

*Nombres de personnes présentes : entre 25 et 26 selon les parties de l'assemblée
Répartis comme suit : 7-8 membres actifs et 9 membres du comité, soit 16-17 droits de vote, ainsi que 9 non-membres.*

Personne excusée : Aileen Chen, membre du comité.

Les Coprésidentes sortantes



Céline Dehavay

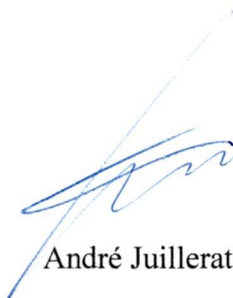


Chloé Frund

Les Coprésidents élus



Bastien Barcellini



André Juillerat

La Secrétaire



Nathalie Pozzi

Genève, avril 2025

N°	Nom	Prénom	Signature	Membre
1	DEHAVAY	CELINE	<i>présent</i>	Comité
2	FRUND	CHLOE	<i>présent</i>	Comité
3	TUMMINELLO	ANTONIO	<i>présent</i>	Comité
4	JUILLERAT	ANDRE	<i>présent</i>	Comité
5	PEYTREMANN	ARNAUD	<i>présent</i>	Comité
6	LATRILLE	MARIANNE	<i>présent</i>	Comité
7	BARCELLINI	BASTIEN	<i>présent</i>	Comité
8	BONNET	ROMAIN	<i>présent</i>	Comité
9	SINIUKOVICH	ALIONA	<i>présent</i>	Comité AEMG
10	CHAPPUIS	VICTOR	<i>présent</i>	Membre
11	DEPRAETERE	GAEL	<i>présent</i>	Membre
12	LAURENCET	MATTHIEU	<i>présent</i>	Membre
13	CHENG	MYLENE	<i>présent</i>	Membre
14	GROSSE	SARAH	<i>présent</i>	Membre
15	TAGLIENTE	NIKOLAOS	<i>présent</i>	Membre
16	LOCHER	SOPHIE	<i>présent</i>	Membre
17	BESSIS	ANNE-SOPHIE	<i>présent</i>	Membre
18	BRUCHEZ	CHRISTIAN	<i>Présent</i>	Avocat AMIG
19	VAN DELDEN	CHRISTIAN	<i>présent</i>	Conseil Admin
20	TADDEI	SOLENE	<i>présent</i>	Non membre
21	DE ALMEIDA	SOFIA	<i>présent</i>	Non membre
22	RUTZ	FEDRICO	<i>présent</i>	Non membre
23	TCONSTANTINESU	ILINCA	<i>présent</i>	Non membre
24	AMMANN	CAMILLE	<i>présent</i>	Non membre
25	CHARRIERE	STEPHANIE	<i>présent</i>	Non membre
26	FOURNIER	LARA	<i>présent</i>	Non membre
	EXCUSEE			
1	CHEN	AILEEN	Membre comité	